



CLASSIQUES
GARNIER

ROUDAUT (François), « Notice », *La Bibliothèque de Pontus de Tyard. Libri qui quidem extant*, p. 69-71

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5440-0.p.0064](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5440-0.p.0064)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2008. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

NOTICE

L'Inventaire n'a pas été reproduit. La transcription qu'en a faite Silvio Baridon est dans l'ensemble exacte ; le lecteur pourra s'y reporter s'il le souhaite. Bien que l'identification des ouvrages ait été rendue parfois difficile par les déformations dues au notaire ou à son clerc, elle a cependant été résolue sans erreur possible dans la grande majorité des cas ; lorsqu'il y a ambiguïté, l'édition proposée est explicitement signalée comme possible ou probable. Le classement suivi reflète, plus pour le catalogue consacré à Pontus (où l'on a conservé les choix qui nous paraissaient incohérents) que pour celui de Cyrus (plus bref et donc plus simple), l'ordre indiqué dans *l'Inventaire*¹⁷².

De manière générale, le nom de l'auteur¹⁷³ est suivi, autant que possible, de ses dates de naissance et de mort, ainsi que de son état et de sa fonction la plus importante : étant donné les évolutions d'une carrière, il va de soi que cette dernière indication a pour seul but de préciser une orientation intellectuelle ; rien d'autre.

Pour les livres possédant un ex-libris de Pontus de Tyard (le numéro d'ordre est alors suivi d'un astérisque¹⁷⁴), la page de titre est reproduite dans le cahier d'illustrations en fin de volume. Seuls ces ouvrages font l'objet d'une fiche bibliographique développée.

La rubrique « A. » (« Adresse ») donne le lieu d'édition, l'éditeur et la date ; les éléments ne figurant pas sur la page de titre sont placés entre crochets.

¹⁷² Pour les renseignements et les justifications, voir *supra* Introduction, p. 17.

¹⁷³ Le prénom est tantôt francisé, tantôt non, comme le nom, en fonction de la notoriété de l'auteur : on dira « François Pétrarque », « Paul Manuce », « L'Arioste » (mais « Lodovico Ariosto ») ; on laissera « Giovanni Feliciano », « Juan de La Fuente ». La règle suivie dans les notices et dans les index est celle, fluctuante, de l'usage.

¹⁷⁴ Et la page de titre de l'ouvrage reproduite en annexe, sauf s'il s'agit d'une œuvre reliée après une autre (et dont, bien souvent, la page de titre ne possède pas de signature).

La zone « C. » (« Collation ») indique la composition de l'ouvrage : la collation des cahiers suit entre parenthèses le relevé des feuillets, des pages ou des colonnes. La formule « H : x » signifie que la hauteur de la feuille de l'ouvrage considéré est de x millimètres.

Les références données en « B. » (« Bibliographie ») correspondent à l'*Inventaire* publié par S. Baridon et au *Catalogue of Books printed on the Continent of Europe, 1501-1600, in Cambridge Libraries* (Cambridge, At the University Press, 1967, 2 t. en 2 vol.) établi par H. M. Adams. Si l'ouvrage ne figure pas dans ce catalogue, on trouvera indiquée, s'il se peut, sa cote à la Bibliothèque nationale de France ou dans une autre bibliothèque publique.

La lettre « R. » (« Références ») précède une lettre (T. : Théologie ; B. : Belles-Lettres ; S. : Sciences et Arts ; H. : Histoire ; J. : Jurisprudence) et un numéro qui indique la place de l'ouvrage dans une des sections du *Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Troyes* (Troyes, 1875-1892) publié par Émile Socard puis A.-S. Det. La cote est indiquée entre parenthèses. Pour les autres provenances, la mention de la bibliothèque est explicite.

Deux paragraphes donnent ensuite la description de la reliure, son état, sa prise par le notaire et, pour les ouvrages qui ont été retrouvés et dont un nouveau possesseur a changé la couverture (principalement Jean III et Jean IV Bouhier), l'état de celle-ci au moment de l'inventaire¹⁷⁵. Si un élément manque dans l'*Inventaire*, il est alors remplacé par un point d'interrogation.

Dans la troisième partie de la notice sont mentionnés les possesseurs successifs. Une lettre suivie d'un nombre est la marque choisie par Jean IV Bouhier pour classer ses livres.

Enfin, dans la zone intitulée « Notes », on trouvera des éléments qui rendent singulier l'exemplaire considéré. Il peut arriver ainsi que soit donné un bref renseignement (qui entend se justifier par l'éclairage qu'il apporte à la compréhension de la bibliothèque, voire de l'œuvre, de Tyard), l'indication de l'inscription de l'ouvrage à l'*Index*, ou les

¹⁷⁵ Elle n'est cependant pas mentionnée si elle ne diffère pas de l'état actuel ne serait-ce que par le terme employé. Ainsi, on ne trouvera pas la mention « parchemin » répétée, mais on trouvera la mention « bazane noire » dans la mesure où l'expression utilisée par nous pour la description de l'ouvrage est « veau brun ».

annotations apportées par Tyard¹⁷⁶. Dans deux ou trois cas (indiqués à l'occasion), les notes manuscrites et les manchettes qui criblent les pages de quelques exemplaires n'ont pas été relevées : cela revenait, compte tenu des nombreux soulignements, à recopier intégralement le texte.

¹⁷⁶ Pour ces dernières, des raisons techniques ont empêché la reproduction de l'hébreu remplacé par la mention « [un [deux] mots en hébreux] ». Il s'agit, du reste, soit de manchettes soit de notes permettant une réflexion à partir de l'étymologie. Parfois, lors de la mise en place des nouvelles couvertures (voire reliures) par Jean III et Jean IV Bouhier, le massicot a accompli son œuvre destructrice : certains mots des notes marginales manuscrites peuvent à peine être devinés ; on a alors indiqué entre crochets droits la mention suivante « un [-deux, trois] mots illisibles ». Les quelques erreurs orthographiques commises par Tyard dans ses annotations ont été maintenues.